



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Urgence et alerte sur rupture d'approvisionnement du médicament Repatha
Question écrite n° 10611

Texte de la question

Mme Christine Loir appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation d'urgence provoquée par la rupture d'approvisionnement du médicament Repatha (évolocumab), commercialisé par le laboratoire américain Amgen. Depuis plusieurs mois, la France fait face à une indisponibilité croissante de ce traitement, pourtant essentiel pour de nombreux patients à très haut risque cardiovasculaire. En mars 2025, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a indiqué l'existence de tensions d'approvisionnement et la mise en place de mesures de contingentement. Toutefois, à ce jour, aucune date de retour à une distribution normale n'a été communiquée, plongeant les patients et leurs médecins dans une grande incertitude. Cette situation, résultant de facteurs industriels, logistiques et contractuels, a des conséquences particulièrement graves pour les personnes concernées. Mme la députée souhaite porter à la connaissance de Mme la ministre le cas d'un administré de sa circonscription, âgé de 37 ans, père de famille, porteur d'antécédents coronariens lourds (triple pontage) et d'une stéatose hépatique, privé de traitement depuis juillet 2025. Ses bilans biologiques récents montrent une dégradation rapide de ses paramètres lipidiques, tandis que l'absence d'informations claires suscite une profonde détresse et un sentiment d'abandon face au système de soins. Ce cas n'est malheureusement pas isolé : des milliers de patients se trouvent dans une situation similaire, avec un risque accru de complications graves. Malgré les efforts engagés par les services de l'État, l'urgence sanitaire impose des mesures immédiates et des réponses transparentes. Aussi, elle lui demande quelles mesures d'urgence le Gouvernement entend mettre en œuvre pour rétablir l'accès au Repatha dans les meilleurs délais, notamment en matière de priorisation des distributions, de mobilisation des stocks hospitaliers, d'autorisations d'importation exceptionnelle et d'information des professionnels de santé et des patients.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Loir](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10611

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2025](#), page 8683